

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois d'octobre à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 10 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) :

BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CUZIN Sandrine, DE UFFREDI Sabrina, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, GANDON Francis, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 7 (ACQUAVIVA Caroline donne pouvoir à GAUTIER Eric, CHARRIER Isabelle donne pouvoir à BERGERET Pierre, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, FAYOT Michel donne pouvoir à ESSAYAN Martine, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, PICHON Laetitia donne pouvoir à JOLY Franck-Alain, RANC Julien donne pouvoir à FERRAND Benoît)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : Sabrina DE UFFREDI

Objet : Remplacement d'un représentant de la Commune de Tassin la Demi-Lune au sein du Conseil d'administration du Centre Social de l'Orangerie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

Vu la délibération n°2020-08 du 17 juin 2020 concernant l'élection, la désignation des délégués du Conseil municipal représentant la collectivité dans les instances associatives ;

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20241114-D2024-55-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Considérant que la Ville de Tassin la Demi-Lune est représentée au sein des instances du Centre Social de l'Orangerie (association tassilunoise) ;

Considérant qu'à ce titre, la délibération n°2020-08 a désigné Mesdames Caroline ACQUAVIVA, Sabrina DE UFFREDI, Michèle JELLEF et Nathalie CONTREL comme représentantes de la Commune au sein de cette association ;

Considérant qu'il est aujourd'hui proposé de modifier la liste et plus particulièrement de désigner Monsieur Pierre BERGERET en lieu et place de Madame Nathalie CONTREL ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

1) **DESIGNE** Monsieur Pierre BERGERET en qualité de représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration du Centre Social de l'Orangerie en remplacement de Madame Nathalie CONTREL ;

2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

(8 conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote : Mesdames DU VERGER, ESSAYAN, MARGERI, PICHON et Messieurs FAYOT, FERRAND, JOLY, RANC)

Fait et délibéré en séance le : 16 octobre 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **14 NOV. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **14 NOV. 2024**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Sabrina DE UFFREDI
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.